



problème d'assurance dommage ouvrage

Par **brandt**, le **08/12/2008** à **10:32**

il y aura 1 an le 29/12/08 nous avons acheté une maison à un constructeur, en passant par une agence, il y avait une dommage ouvrage ,ce qui nous a décidé à signer(car à la Réunion il y a beaucoup de soucis avec les constructeurs et leurs decenales),or le jour de la signature devant le notaire, nous avons été obligé de demander un sequestre de 7000 € car il y avait soit disant des problèmes avec l'assureur. Depuis je n'ai cessé de réclamer , mais rien ne bouge, je me suis tourné vers l'agence , là encore on me répond "chaque chose en son temps" aujourd'hui , non seulement je réclame la présentation immédiate de cette assurance ou le vendeur me restitue les 7000 €+ des dommages et interets, mais comment les calculer ? on m'a parler de 10% du prix de la maison, l'agence trouve que c'est bien trop. donc sur quelle base je peux partir et dois-je me retourner contre l'agence? pour info, nous avons payer la maison 331 000€ et 15000 € de frais d'agence. merci de me repondre rapidement.